



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	25.03.2024
Titre du projet du marché	Etudes et réalisation de la rénovation du collège du Clos
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	276938
N° de la publication SIMAP	1405481
Date de publication SIMAP	22.03.2024
Adjudicateur	Ville de Vevey, représentée par la Municipalité Service Bâtiments, Gérance et Energie, 1800 Vevey
Organisateur	E-AS SA, à l'attention de M. Jean-Baptiste Brunet, Avenue de la Gare 17, 1003 Lausanne, Suisse, Téléphone: 021 619 90 00, E-mail: jbb@e-as.ch.

Inscription Aucune.

Visite 10/04/2024 à 14h00. La visite est obligatoire.

Questions 12/04/2024 à 17h00 via simap.ch

Rendu documents 10/05/2024 à 11h30 au plus tard, remise en mains propres.
Les concurrents soumettront leur offre par le remise d'une seule grande enveloppe contenant deux enveloppes fermées :

- Enveloppe 1: aspects qualitatifs de l'offre
- Enveloppe 2: offre financière.

La grande enveloppe portera la mention « Collège du Clos – AO Mandataires – NE PAS OUVRIR ».

Rendu maquette Pas de maquette à rendre.

Type de procédure Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats Appel d'offres à groupement de mandataires, architecte et ingénieurs CVSE, pour la planification et la réalisation de la rénovation du collège du Clos

Description détaillée des prestations / du projet Le collège du clos, situé à la rue du Clos 15 à Vevey est un bâtiment construit en 1877 par l'architecte Benjamin Recordon connu pour la construction du Tribunal Fédéral de Montbenon à Lausanne. Il a ensuite subi une rénovation-transformation majeure en 1946. Il présente aujourd'hui de nombreuses faiblesses relatives notamment à son enveloppe et ses installations techniques. Le Service des Bâtiments Gérance et Energie voit aujourd'hui la nécessité de le rénover complètement.

Le présent appel d'offres a pour but de désigner une équipe pluridisciplinaire, qui devra développer un projet sur la base de l'étude de l'avant-projet développé. Ce développement consiste en la réalisation des phases SIA suivantes :

- Finalisation de l'avant-projet (PP31 partielle),
- Projet de l'ouvrage (PP 32),
- Autorisation (PP 33),
- Appel d'offres (PP41),
- Dossier d'exécution (PP51),
- Réalisation (PP52),
- Achèvement (PP53),
- Optimisation des consommations énergétiques (P6 partielle).

Au terme de la procédure, et sous réserve de l'obtention du crédit d'étude, le maître d'ouvrage conclura avec l'adjudicataire un contrat de mandat de planificateur général comprenant en tranche ferme les phases SIA 31 partielle et 32 ; et en tranches conditionnelles les phases SIA 33, 41, 51, 52, 53, 6.

Communauté de mandataires Groupements de mandataires dont le pilotage sera assuré obligatoirement par l'architecte, couvrant impérativement les champs de compétences suivants :

- Architecte, directeur de projet,
- Directeur des travaux,
- Ingénieur CVC-MCR
- Ingénieur Sanitaire
- Ingénieur Electricité

Il est interdit aux soumissionnaires de participer à plusieurs groupements.

Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres. Les bureaux préimpliqués ne sont pas autorisés à participer à l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Membres : <ul style="list-style-type: none">• M. LEHRIAN Claude, Chef de service, Ville de Vevey• Mme DE OLIVEIRA Olivia, Architecte, Butikofer de Oliveira architectes• M. DUBOIS Bernard, Architecte, BDA&E• M. BRUNET Jean-Baptiste, Ingénieur, E-AS SA Suppléants : <ul style="list-style-type: none">• M. DUCRET Jonathan, Chargé de projet, Ville de Vevey• M. LU Minh, Architect, Butikofer de Oliveira architecte
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none">• Attestations sur l'honneur (document D 3.1)• L'architecte doit faire preuve d'une capacité économique suffisante (document D 3.1) : la moyenne des chiffres d'affaires des trois dernières années doit être supérieure à trois fois la valeur annuelle moyenne de la part de mandat qui lui revient.• Pour les architectes, les ingénieurs et les spéciales : être titulaire d'un diplôme EPF ou jugé équivalent, ou être inscrit au Registre suisse des professionnels (REG) au niveau A ou B
Critères d'aptitude	<ol style="list-style-type: none">1. Les conditions de participation doivent être remplies sous peine d'exclusion - sans pondération2. Références suffisantes<ol style="list-style-type: none">2.1. Références du bureau d'architecture – pondération 50%2.2. Références de chacun des 3 bureaux d'ingénieurs : CV (pondération 20%) + S (pondération 10%) + E (pondération 20%) – pondération 50%Toute note inférieure ou égale à 1 entrainera l'exclusion de l'offre. De plus, si la moyenne pondérée des notes est inférieure à 2,5, l'offre sera également exclue.
Critères d'adjudication / de sélection	<ol style="list-style-type: none">1. Prix<ol style="list-style-type: none">1.1. Montant de l'offre, annexe R1 – pondération 20%2. Organisation pour l'exécution du marché<ol style="list-style-type: none">2.1. Nombre d'heures nécessaires, annexe R5 – pondération 10%2.2. Répartition des tâches et responsabilités, annexe R8 - pondération 5%2.3. Qualification des personnes clés, annexe R9 - pondération 10%3. Qualité technique de l'offre<ol style="list-style-type: none">3.1. Compréhension du cahier des charges, annexe R14 – pondération 15%3.2. Méthodologie et démarche proposées, annexe R14 – pondération 5%4. Organisation de base du concurrent<ol style="list-style-type: none">4.1. Organisation qualité du concurrent, annexe Q1 – pondération 5%4.2. Contribution au développement durable, annexe Q5 – pondération 5%5. Références des membres de l'équipe pluridisciplinaire<ol style="list-style-type: none">5.1. Références des sociétés de l'architecte, annexe Q6 – pondération 20%5.2. Références des autres sociétés du groupement, annexe Q6 – pondération 5% <p>L'échelle de notes est de 0 à 5 (0 constituant la plus mauvaise note et 5 la meilleure note).</p> <p>Le critère 1.1 (prix) est noté selon la méthode T1.5 du guide romand sur les marchés publics.</p> <p>Le critère 2.1 (nombres d'heures) est noté selon la méthode T4 du guide romand sur les marchés publics.</p>
Indemnités / prix :	Aucune pour l'élaboration de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.• Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP(2019).• Les moyens d'appréciation et la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
-------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144 et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes